Démarche : DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de

mouvements de bovins pour certaines situations particulières

Organisme : Santé protection animales et environnement

# Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

## **Formulaire**

Ce formulaire permet d'effectuer une demande de laissez-passer sanitaire dans les zones réglementée et vaccinale vis-àvis de la dermatose nodulaire contagieuse.

Toute demande de laissez-passer sanitaire est à effectuer au moins 48h avant le départ des animaux.

Les demandes de laissez-passer sanitaire (sous conditions) peuvent se faire uniquement pour l'un des motifs suivants :

- déplacement de bovins intra zone règlementée / vaccinale ou vers la zone règlementée ;
- déplacement de veaux vers un atelier d'engraissement / allotement ;
- déplacement vers l'abattoir ;
- sortie de zone vaccinale.

L'autorisation de ces déplacements est conditionnée au statut des zones de départ et d'arrivée (zone vaccinale, zone indemne, zone de surveillance, zone de protection, communes infectées et communes limitrophes).

La liste des communes des zones réglementées est consultable sur le site internet de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes à la page suivante : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-bovine-a6240.html

Contact téléphonique: 04 50 33 55 60

Informations disponibles sur le site internet de la Préfecture de Haute-Savoie : https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Vos-animaux/Animaux-d-elevage/Vigilance-dermatose-nodulaire-contagieuse-DNC

Attendre l'acceptation du dossier avant d'effectuer le mouvement (réception d'un message titrant "acceptation") Les dossiers doivent être transmis au moins 24h avant le mouvement. Pas d'instruction des dossiers la nuit, les week-end et jours fériés.

### MOTIF DE DEPLACEMENT

#### Motif de déplacement

Attention, les rassemblements d'animaux sont interdits temporairement à l'exception des rassemblements pour abattage et des mouvements à destination des centres d'engraissement.

Cochez la mention	applicable,	une seule	valeur	possible

DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de mouvements de bovins pour certain Mouvement vers un centre d'engraissement
Conditions préalables au mouvement Les demandes de dérogations concernant la sortie de bovins de la zone vaccinale (ZV) peuvent être accordées sous réserve de respecter les conditions suivantes : - bovins de l'unité épidémiologique vaccinés depuis au moins 28 jours ou issus de mère valablement vaccinée - bovins présents dans l'établissement de départ depuis au moins 28 jours ou depuis leur naissance - attestation vétérinaire préalable au mouvement
Les bovins ne peuvent sortir de zone vaccinale qu'à destination d'une zone indemne ou d'une autre zone vaccinale.
Les demandes de dérogation concernant l'entrée en zone vaccinale doivent respecter la condition suivante : - engagement à la vaccination DNC dans les 48h suivant l'arrivée en zone vaccinale.
J'atteste avoir pris connaissance des conditions préalables au mouvement.  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE
N° EDE de l'exploitation d'origine des bovins
Email de l'établissement d'origine
Téléphone de l'établissement d'origine
INFORMATIONS SUR LE MOUVEMENT
Information sur l'établissement de destination
Nom / raison sociale de l'établissement de destination des bovins
N° EDE de l'exploitation de destination des bovins

# Informations complémentaires sur le mouvement

## Date et heure de départ

La demande de laisser passer doit être déposée au moins 24 heures avant le mouvement prévu, si une visite vétérinaire est nécessaire, au moins 48 heures. Si ce n'est pas le cas, votre laissez passer sera refusé.

Attention, il n'y a pas d'instruction de laissez passer le week end : pour un départ le lundi matin, il faut déposer la demande au plus tard le vendredi matin

DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de mouvements de b	ovins po
ommune de départ la commune de départ est une commune en zone indemne, sélectionner "Entrer autre commune" et re om de la commune dans le champ qui apparaît.	enseigner le
ate et heure prévisonnelle d'arrivée	]
ommune d'arrivée	1
ype de mouvement	_
ochez la mention applicable, une seule valeur possible  Sortie de zone vaccinale	
Entrée en zone vaccinale ou zone de surveillance	
dentification des animaux	
ombre de bovins	_
uméro d'identification des bovins concernés par le mouvement enseigner le numéro "FR + 10 chiffres" d'identification des bovins, séparés par un espace et un ";"	_
atteste que les bovins ainsi que tous ceux de leur unité épidémiologique sont vaccinés depuis 28 jours c apport à la date du mouvement, ou sont nés de mères vaccinées depuis plus de 21 jours au moment du v ochez la mention applicable ] Oui	
Non	
atteste que les bovins sont présents sur mon exploitation depuis plus de 28 jours ou depuis leur naissan ochez la mention applicable ] Oui	ice.
Non	
e m'engage à faire vacciner mes animaux dans les 48h suivant leur arrivée. ochez la mention applicable ] Oui	
Non	

**Transport** 

J'effectue le transport moi-même

DDPP 74 / DNC / Demande de dérogation à l'interdiction de mouvements de bovins pour certain Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Modalité de déplacement  Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  en véhicule
ightharpoonup à pied
Nom du transporteur chargé du mouvement
Immatriculation du véhicule transportant les animaux si le déplacement est réalisé sans utiliser de véhicule, inscrire " à pied" dans ce champ
J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement/lieu de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins et m'engage à les mettre en œuvre. Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été/sera réalisé avant et après le transport au moyen d'un produit autorisé pour cet usage  Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
PIECES JUSTIFICATIVES OU ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation du transporteur
L'attestation du transporteur est obligatoire si le déplacement des bovins est réalisé en véhicule par une tierce personne (autre que l'éleveur).
Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".
Note : il sera possible d'ajouter cette pièce justificative à la plateforme plus tard, et tant que le dossier n'aura pas été instruit.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation d'examen clinique
Merci de compléter le document ci-dessous puis de déposer la version signée en cliquant sur "choisir un fichier".
Vous devez attendre l'acceptation de votre dossier avant de réaliser le mouvement. Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au

Vous devez attendre l'acceptation de votre dossier avant de réaliser le mouvement. Sous réserve de l'avis favorable du service instructeur, les mouvements sous laissez-passer devront s'effectuer sans déchargement ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, et en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins.